

APPEL D'OFFRES NATIONAL A PROCÉDURE SIMPLIFIÉE (N° 2022 P 1038)

La Société Tunisienne de l'Electricité et du gaz (STEG) se propose de lancer un appel d'offre national A procédure Simplifiée pour : **L'ETABLISSEMENT D'UN CONTRAT CADRE ANNUEL ET RENOUELABLE DEUX FOIS AU MAXIMUM POUR REALISER LES OPERATIONS DE LUTTE CONTRE LES NUISIBLES (DESINSECTISATION, DERATISATION, DECAFARISATION ET LUTTE CONTRE LE REPTILES) DANS LES UNITES GP. SUD : CENTRALE TAC DE GHANNOUCH ; CENTRALE TAC DE KASSERINE ; CENTRALE TAC DE BOUCHEMMA ; CENTRALE TAC DE ROBANA ; CENTRALE TAC DE ZARZIS ; CENTRALE TAC DE FERIANA ; CENTRALE TAC DE GREMDA-SFAX ; CENTRALE TAC DE THYNA SFAX ET CYCLE COMBINE GHANNOUCH.**

Conditions de participation :

Ne peuvent participer à cet appel d'offres que les soumissionnaires :

* Inscrits sur le système **TUNEPS** et disposant du certificat de signature électronique (www.tuneps.tn)

* Ayant la qualité de Toute personne physique ou morale justifiant de références techniques et ce par la fourniture dans leurs offres des pièces exigées par le cahier des charges.

Les montants des cautions bancaires de soumission s'élèvent à :

- **90 TND** Pour le lot n°01 opérations de lutte contre les nuisibles pour Centrale Bouchemma
- **75 TND** : Pour le lot n°02 opérations de lutte contre les nuisibles pour TG Ghannouch
- **85 TND** : Pour le lot n°03 opérations de lutte contre les nuisibles pour Centrale de Feriana
- **85 TND** : Pour le lot n°04 opérations de lutte contre les nuisibles pour Centrale de Kasserine
- **85 TND** : pour le lot n°05 opérations de lutte contre les nuisibles pour Centrale de Thyna
- **90 TND** : Pour le lot n°06 opérations de lutte contre les nuisibles pour Centrale de Sfax-Gremda
- **60 TND** : pour le lot n°07 opérations de lutte contre les nuisibles pour Centrale de Robana
- **55 TND** : pour le lot n°08 opérations de lutte contre les nuisibles pour Centrale de Zarzis
- **90TND** : pour le lot n°09 opérations de lutte contre les nuisibles pour Centrale de C.C. de Ghannouch.

Les offres (techniques et financières) doivent parvenir en ligne via TUNEPS sauf incapacité technique du système TUNEPS (taille du fichier). Le cas échéant, une partie de l'offre peut parvenir hors ligne à condition qu'elle soit mentionnée au préalable dans l'offre parvenue en ligne.

La partie de l'offre hors ligne doit parvenir à la STEG sous pli fermé portant le numéro de l'appel d'offres et son objet et la mention « **ne pas ouvrir** » et ce par courrier recommandé ou par poste rapide ou remise directement au Bureau d'Ordre Central de la Direction Centrale Production Electricité (Contre décharge) au plus tard le **Mercredi 24 Août 2022 à 9h30** délai de rigueur au nom de :

**MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES OFFRES DE LA
STEG/ DIRECTION CENTRALE PRODUCTION ELECTRICITE
BP 126 – 2040 RADES – TUNISIE
« A NE PAS OUVRIR »**

La partie de l'offre hors ligne reçue après la date et l'heure limite de réception des offres sera considérée comme nulle et non avenue. La date d'envoi ou du cachet de la poste ne sera pas prise en compte pour l'acceptation des offres, seul le cachet du bureau d'ordre Central de la STEG fait foi.

Toutefois, tous les documents financiers ainsi que tout élément ayant trait à l'évaluation technique et financière doivent parvenir obligatoirement en ligne via TUNEPS.

Les cahiers des charges sont disponibles gratuitement sur le système TUNEPS.

La séance d'ouverture des offres technico-financières est publique et aura lieu le **Mercredi 24 Août 2022** à partir de **10h00** au **STEG/ DIRECTION CENTRALE PRODUCTION ELECTRICITE : BP 126 – 2040 RADES – TUNISIE**».

Le représentant du soumissionnaire doit être muni obligatoirement d'un mandat de représentation portant le nom du mandataire et la pièce d'identité.

Les offres resteront valables pendant **120 jours** à partir du lendemain de la date limite de réception des offres.

Nous tenons informer que le soumissionnaire, avant la remise de son offre, se rendre sur place et visiter **les sites suivants conformément au programme :**

- **Centrale Bouchemma : le 02/08/2022 à 09H ;**
- **TG Ghannouch : le 02/08/2022 à 10H**
- **Pour Centrale de Feriana : le 28/07/2022 à 09 H**
- **Pour Centrale de Kasserine : le 28/07/2022 à 10 H**
- **Pour Centrale de Thyna : le 27/07/2022 à 09 H**
- **Pour Centrale de Sfax-Gremda : le 27/07/2022 à 10 H**
- **Pour Centrale de Robana : le 26/07/2022 à 09 H**
- **Pour Centrale de Zarzis : le 26/07/2022 à 10 H**
- **Pour Centrale de C.C. de Ghannouch : le 02/08/2022 à 11 H**